

FORMULE A/14
Partie A

CIRCONSCRIPTION ELECTORALE DE :

ELECTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS**DU 25 MAI 2014****Demande (ou retrait de la demande) d'obtention du même numéro d'ordre et du même sigle que ceux conférés à une liste présentée pour l'élection du Parlement européen (1)**

Nous soussignés, candidats présentés pour l'élection de la Chambre des Représentants dans la circonscription électorale de par les signataires de l'acte en date du 25 mai 2014 (Mme, M..... et consorts) (1), demandons l'attribution ou retirons la demande d'attribution (2) à notre liste du même numéro d'ordre et du même sigle (3) que ceux conférés à la liste de candidats où figurent (4) et consorts, pour l'élection du Parlement européen.

A,le 2014

Signature des candidats,

1 -Demande à remettre au président du bureau principal de circonscription A pour l'élection de la Chambre lors de la déclaration d'acceptation de leur candidature (art. 115ter, § 2 CE).

-Le nom et le prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M).

2 Biffer ce qui n'est pas d'application.

3 Supprimer éventuellement "et du même sigle".

4 Mentionner le nom et le prénom du premier candidat de la liste.

FORMULE A/14

Partie B

COLLEGE ELECTORAL :

**ELECTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS
DU 25 MAI 2014**

**Déclaration d'acquiescement à une demande d'attribution
à une liste de candidats pour l'élection de la Chambre
d'un numéro d'ordre et du même sigle que ceux conférés à une liste de candidats pour l'élection du
Parlement européen**

Nous soussignés, personne ou suppléant désignés par la formation politique ⁽⁵⁾ :

.....⁽⁶⁾

déclarons, acquiescer à la demande d'attribution à la liste présentée pour l'élection de la Chambre des Représentants, où figurent les candidats ci-après :

Circonscription	Circonscription	Circonscription

du même numéro d'ordre et du même sigle/logo ⁽⁷⁾ que ceux qui sont attribués, dans le Collège électoral ...⁽⁵⁾, à notre liste de candidats pour l'élection du Parlement européen.

A, le2014

Signatures

⁵ Voir art. 115ter, §2, du Code électoral

⁶ Le nom et le prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M).

⁷ Biffer ce qui est inutile.